

# Exemple vérifiable : des documents publics à une décision claire

*Commune de Bretteville-sur-Odon - prestations de nettoyage de vitres - lot 2 - exécution annoncée à compter du 1er janvier 2026.*

## Corpus réellement lu

Trois pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) ont été lues : le règlement de consultation (RC), le cahier administratif (CCAP) et le cahier technique du lot 2 (CCTP). L'acte d'engagement, le devis détaillé, l'attestation de visite, les annexes et les éventuelles mises à jour ne font pas partie de cet exemple.

| Document                      | Version observée                        | Usage dans la démonstration                                        |
|-------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Règlement (RC)                | 7 pages - date limite 20/11/2025 à 12 h | Délai, durée, visite, pièces, dépôt et critères de jugement        |
| Cahier administratif (CCAP)   | 5 pages - marché 2026                   | Priorité des pièces, durée, personnel, prix, paiement et pénalités |
| Cahier technique lot 2 (CCTP) | 7 pages - nettoyage des vitres          | Planning, visite, justificatifs, prix, contrôle et pénalités       |

[Source publique - RC](#)

[Source publique - CCAP](#)

[Source publique - CCTP lot 2](#)

## Limite de cette preuve

Il s'agit d'un extrait méthodologique sur une consultation historique, pas d'une réponse complète, d'un avis juridique ou d'une garantie de recevabilité. Aucune entreprise réelle n'est évaluée et aucune offre n'est préparée ni déposée.

**Objectif : montrer ce qui devient traçable, ce qui reste manquant et ce qui doit être clarifié avant toute rédaction.**

## 1 - EXTRACTION

# Dix points demandés, chacun retrouvable

| ID    | Point demandé                                                           | Source exacte                          | Action ou justificatif à préparer                                       |
|-------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| EX-01 | Déposer avant le 20/11/2025 à 12 h, par voie électronique.              | RC p.1 et p.6, art. 6                  | Planning final et reçu horodaté                                         |
| EX-02 | Exécuter du 01/01/2026 au 31/12/2029.                                   | RC p.4, art. 3 / CCAP p.3, art. 3      | Ressources et risque de résiliation à chiffrer                          |
| EX-03 | Effectuer la visite obligatoire et joindre l'attestation.               | RC p.4, art. 3 / CCTP p.4, art. 4      | Attestation réelle - blocage si absente                                 |
| EX-04 | Remettre l'acte signé, le devis et un mémoire de 10 pages max.          | RC p.5-6, art. 5                       | Structure de l'offre et limite de pages                                 |
| EX-05 | Répondre à la technique 60 % et au prix 40 %.                           | RC p.6, art. 8                         | Aligner la réponse sur cinq sous-critères                               |
| EX-06 | Décrire les moyens humains et matériels.                                | RC p.6, art. 5 et 8 / CCAP p.3, art. 4 | Effectifs, qualifications, matériel et formation                        |
| EX-07 | Fournir main-d'oeuvre, matériel, produits et mesures environnementales. | CCTP p.3 et p.5 / RC p.6               | Prix, fiches et engagements vérifiables                                 |
| EX-08 | Prévenir la mairie 15 jours avant chaque intervention.                  | CCTP p.3, art. 1-2                     | Planning par bâtiment et procédure J-15                                 |
| EX-09 | Accepter les vérifications contradictoires et décrire le suivi qualité. | CCTP p.5, art. 9 / RC p.6, art. 8      | Grille de contrôle, constats conservés et traitement interne des écarts |
| EX-10 | Maintenir les justificatifs sociaux, fiscaux et d'assurance.            | CCTP p.4, art. 3                       | Registre d'échéances et justificatifs à jour                            |

### Ce que cette page prouve

Les dix lignes peuvent être vérifiées dans un document, une page et un article précis. Elles ne représentent pas tout le dossier : les pièces absentes restent signalées.

**Un point non relevé ne devient jamais un point inexistant.**

# Trois points empêchent une décision sereine

| Point               | Constat sourcé                                                                                                       | Statut   | Action suivante                                                           |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------|
| Priorité des pièces | Le CCAP place le RC après le CCTP ; le CCTP place le RC avant le CCAP.                                               | QUESTION | Demander quelle hiérarchie fait foi - CCAP p.3 art.2 / CCTP p.4 art.3     |
| Pénalités           | Le CCAP indique notamment 100 euros/jour après notification ; le CCTP indique 50 euros HT/jour sans mise en demeure. | QUESTION | Faire clarifier montant et déclencheur - CCAP p.4 art.7 / CCTP p.6 art.11 |
| Visite              | Le RC fixe une visite obligatoire le 04/11/2025 à 13 h 30 et exige l'attestation.                                    | BLOCAGE  | Vérifier visite et attestation réelles - RC p.4 art.3 / CCTP p.4 art.4    |

## Décision pédagogique

Décision provisoire d'arrêter tant que ces trois points ne sont pas résolus. Ce statut ne juge aucune entreprise réelle : il montre simplement qu'un doute documentaire ou un justificatif absent doit rester visible.

## [QUESTION À POSER]

Pouvez-vous confirmer l'ordre de priorité contractuel et le barème de pénalités applicables au lot 2, compte tenu des formulations différentes du CCAP et du CCTP ?

**Candilume n'arbitre pas silencieusement une contradiction : il prépare la question et conserve ses deux sources.**

# Une trame utile sans fabriquer les données de l'entreprise

**SOURCE**

Visite obligatoire du lot 2 le 4 novembre 2025 à 13 h 30 et attestation à joindre au dossier - RC p.4, article 3 ; CCTP p.4, article 4.

**DONNÉES ENTREPRISE MANQUANTES**

[DATE DE VISITE] - [PERSONNE PRÉSENTE] - [CONTRAINTES OBSERVÉES] - [MOYENS RETENUS] - [ATTESTATION DISPONIBLE : OUI/NON].

**TRAME DE RÉPONSE À COMPLÉTER**

La visite a été réalisée le [DATE] par [FONCTION]. Les contraintes observées sont [LISTE FACTUELLE]. L'organisation prévue repose sur [MOYENS RÉELS], avec le contrôle suivant : [CONTRÔLE]. Toute phrase entre crochets reste interdite dans la version remise.

**JUSTIFICATIFS À FOURNIR**

Attestation de visite émise par l'acheteur - compte rendu interne daté - planning adapté aux fenêtres du CCTP - procédure de protection des ouvrages.

| Contrôle croisé  | Résultat attendu                                                |
|------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Dossier / annexe | L'attestation réelle figure au bon emplacement.                 |
| Mémoire / visite | Le texte décrit uniquement des constats réellement observés.    |
| Planning / CCTP  | Les fenêtres annuelles et le préavis de 15 jours sont intégrés. |
| Prix / moyens    | Les moyens cités sont inclus dans le chiffrage et disponibles.  |

# Les contrôles restent visibles, même sur une consultation close

| Contrôle                | Source                  | Statut pédagogique | Décision / preuve                                        |
|-------------------------|-------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------|
| Délai et dépôt          | RC p.1 et p.6           | CLOS / HISTORIQUE  | Cas pédagogique uniquement ; aucun dépôt                 |
| Structure de l'offre    | RC p.5-6, art. 5        | À CONSTRUIRE       | Acte signé, devis et mémoire de 10 pages max.            |
| Critères de jugement    | RC p.6, art. 8          | À ALIGNER          | Technique 60 %, prix 40 %, cinq sous-critères            |
| Attestation de visite   | CCTP p.4, art. 4        | À FOURNIR          | Arrêt si aucune attestation réelle                       |
| Planning                | CCTP p.3, art. 1-2      | À CONSTRUIRE       | Couvrir chaque site, fenêtre et préavis                  |
| Personnel et formation  | CCAP p.3, art. 4        | À PROUVER          | Effectifs, qualifications et formations réelles          |
| Pièces administratives  | CCTP p.4, art. 3        | À VÉRIFIER         | Validité et cohérence des documents                      |
| Coûts inclus            | CCTP p.3 / CCAP p.4     | À CHIFFRER         | Personnel, matériel, produits, trajets, marge et aléas   |
| Contrôle qualité        | CCTP p.5, art. 9        | À DÉCRIRE          | Vérifications, constats et traitement interne des écarts |
| Hiérarchie et pénalités | CCAP p.3-4 / CCTP p.4-6 | QUESTION           | Conserver la réponse officielle de l'acheteur            |

## Résultat auditable

Chaque contrôle affiché possède une source. Cet exemple ne couvre pas tous les points demandés et ne remplace aucune pièce absente ou mise à jour non consultée.

**Le bon résultat n'est pas un dossier qui paraît fini. C'est un dossier dont les inconnues restent impossibles à ignorer.**

# Quatre outils pour refaire ce contrôle sur votre propre dossier

| Outil Candilume             | Ce qu'il reproduit dans cette démonstration                                          |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Guide PDF pas à pas         | Ordre de lecture, limites du dossier, contradictions et décisions datées.            |
| Tableau Excel de suivi      | Points sourcés, statuts, justificatifs, questions et décision provisoire.            |
| Modèle Word de réponse      | Trame source -> données manquantes -> réponse -> justificatif, à adapter.            |
| 7 consignes IA facultatives | Demandent une source, conservent les données absentes et signalent les incohérences. |

## Ce que le kit ne fournit pas

Il ne fournit ni visite, ni justificatif, ni effectif, ni produit, ni prix, ni validation juridique, ni dépôt. Ces éléments doivent venir de l'entreprise, de l'acheteur et des documents à jour.

## PRIX & DISPONIBILITÉ

Prix de lancement annoncé : 79 € HT. Lorsqu'il est proposé à la vente : paiement unique, TVA calculée au paiement, sans abonnement et téléchargement après confirmation du paiement.

**[Voir le prix et la disponibilité : https://candilume.fr](https://candilume.fr)**

Candilume rend les sources, les questions et les preuves visibles avant que la rédaction ne les fasse oublier.

[Revoir le RC public](#)

[Revoir le CCAP public](#)

[Revoir le CCTP public](#)

Sources téléchargées et analysées le 15 août 2026. Consultation historique utilisée uniquement comme cas pédagogique.